

01 FEVRIER 2022



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LÉGISLATURE 20.25 – N° 14



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 25 janvier 2022.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Denis	MÉGEVAND	<i>Président</i>
Madame	Catherine	BACH	<i>Vice-présidente</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Catherine	BACH
Monsieur	Olivier	BAILLY
Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
Monsieur	Nathaniel	GILLAND
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Monsieur	Yvan	NÉJAR
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Stéphanie	TOURETTE

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

Excusée :

Madame	Nathalie	BELANGER BRECHET
--------	----------	------------------

Absent :

Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI
----------	---------------	------------

Public : 1 personne



À l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021**
- II. **Communications du Bureau**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission urbanisme & bâtiments (18.11)**
 - b. **Commission scolaire & social (23.11)**
- V. **Divers et propositions individuelles**

Le Président ouvre la séance à 19h35 et souhaite la bienvenue au public, aux membres du Conseil municipal et de l'Exécutif.

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II. **Communications du Bureau**

Mme PION distribuera aux élus leurs attestation d'indemnités à l'issue de la séance.

III. **Communications de l'Exécutif**

1. Statistiques de la police

Mme BRUCHEZ indique que l'Exécutif a reçu la police, aujourd'hui, concernant les statistiques 2021, soit 6 cambriolages et quelques petits accidents de circulation. La cybercriminalité est en hausse et est devenue un grand fléau ; l'année dernière, environ 6'000 plaintes ont été déposées à Genève. L'Exécutif a décidé qu'un petit flyer de prévention était nécessaire, en ce début d'année, sachant que la pandémie a engendré une augmentation notable des commandes sur Internet.

Mme BRUCHEZ relève que tout se passe très bien aussi avec la police municipale, la sécurité publique. Un appel d'offres public (AIMP) pour la sécurité a été lancé avec Corsier et Anières. Dès le 1.3.2022, Protectas interviendra sur les trois communes. La population sera bien entendu informée de ce changement.

Répondant à une question, Mme BRUCHEZ indique qu'en matière de cybercriminalité, le poste de la Pallanterie est extrêmement sollicité ; des Hermançois ont donc potentiellement déposé plainte. Une brigade spécifique est en cours de création. L'Exécutif se proposait de préparer le flyer avec les informations qui lui ont été données aujourd'hui.

Mme BRUCHEZ rappelle que la commission sécurité de CoHerAn envisageait d'organiser, juste avant la pandémie, une séance d'information notamment sur la cyber sécurité.

M. NEJAR relève le manque d'éducation numérique, notamment chez les personnes âgées pour qui une formation concrète serait judicieuse, car elle leur permettrait de voir de façon concrète à quoi ils pourraient être confrontés.

Mme BRUCHEZ propose d'attendre l'allègement des mesures sanitaires. Des bandes organisées sévissent sur les réseaux sociaux, visant les plus vulnérables et les plus âgés.

M. NEJAR, qui pense que le flyer ne suffira pas pour élever le niveau de conscience et d'alerte sur ces problématiques, propose de mettre des ateliers sur pied.

Mme BRUCHEZ, qui est favorable au mode participatif, pense qu'il sera possible d'organiser quelque chose avant l'été.

M. HENTSCH souhaite connaître quels étaient les critères de sélection pour le marché public relatif à la sécurité privée ?



Mme PION résume ceux-ci en apportant quelques explications : organisation du marché et qualité de l'offre (40 %), coût (25 %), organisation du soumissionnaire (15 %), références et expérience acquise sur des marchés du même type (15 %), contribution de l'entreprise à la cause environnementale et sociale, développement durable (5 %).

2. RH

Mme BRUCHEZ annonce que l'Exécutif a engagé M. DARDEL en qualité de technicien communal pour le 1.4.2022 à 100 %.

3. Parcelle 1943

M. TAGLIABUE indique que le concours pour la parcelle 1943 a été lancé le 11.1.2022, comme prévu. Les évaluations des dossiers auront lieu les 8 et 9.3. Les concurrents devront rendre leur projet pour le 24.8.2022 ; ceux-ci seront jugés les 13, 14 et 28.9.2022. Proclamation officielle des résultats le 21.10.2022.

Répondant à une question M. TAGLIABUE précise qu'il y avait déjà une cinquantaine d'intéressés la première semaine sur Simap. Les dossiers seront à rendre d'ici le 22.2.2022 à 12h.

4. Travaux

M. RENAUD rappelle les travaux programmés pour ce printemps : suppression du trottoir du chemin des Glerrets (au droit de la salle communale) réfection du parking sis sur la parcelle 1943, des bordures du chemin de la Chapelle, l'arrière du parking de l'école et du Crêt-de-la-Tour. Les autorisations de construire pour les deux derniers objets ne sont pas encore parvenues à la commune. La durée des travaux, qui seront tous réalisés en même temps, est fixée à un mois et tout devrait être terminé pour mai/juin. Les barrières ont déjà été commandées.

IV. Travaux des commissions

a. Commission urbanisme & bâtiments (18.11)

M. NEJAR, président de la commission urbanisme & bâtiments, rappelle que les élus ont tous eu l'occasion de lire le dernier procès-verbal de la commission, qui travaille sur la conception et l'aménagement des différents secteurs du fond lac d'Hermance, en commençant par la plage, le quai, le secteur des pêcheurs, le port.

Sur une demande de précision de Mme BACH, M. NEJAR indique que la première séance était encore très exploratoire. Les commissaires sont revenus avec des idées qui ont été discutées dans un premier temps, puis affinées lors de la dernière séance, hier. La commission a demandé au mandataire de préciser certains points. L'idée serait d'organiser des séances « toutes commissions réunies », avec les propositions retenues par la commission pour permettre aux élus de voir, comprendre et valider ces points pour éventuellement aller de l'avant sur ces aménagements.

b. Commission scolaire & social (23.11)

Mme TOURETTE précise que l'intégralité des fonds pour l'aide humanitaire a été attribuée à l'Association de Mme LIBERTINO pour la construction de maisons au Togo. Une maison coûte Fr. 10'000.-. La construction va pouvoir démarrer grâce à la contribution d'Hermance. La commission a préféré ne pas diviser l'aide, comme l'année dernière où la commune n'avait eu aucun retour, et privilégier une association qu'elle connaissait.

Une journée sera organisée le 22.5.2022 afin de récolter des fonds en faveur de l'association « Heart of India » (présidée par la Princesse Sturdza). Une rencontre aura prochainement lieu avec Mme Sturdza pour cette organisation.

Mme BACH a vu sur le procès-verbal que le règlement pour les subventions versées aux associations était en cours de travail et serait remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Le Conseil municipal devra-t-il se prononcer sur ce règlement ?

La commission continuera ses travaux lors de sa prochaine séance, en février, indique Mme TOURETTE. Le projet de règlement, une fois approuvé par la commission, sera soumis au Conseil municipal.

Les règlements spécifiques (demandés par les lois cantonales) sont adoptés par le Conseil municipal, précise Mme PION. Concernant le fonctionnement courant, ces règlements sont adoptés par l'Exécutif. Mme PION souligne que tout règlement adopté par le Conseil municipal doit, même pour des modifications mineures, repasser devant le Conseil municipal qui est alors compétent.

Donc les élus qui ne seraient pas d'accord avec ce règlement et qui n'appartiennent pas à cette commission n'auraient rien à dire ? demande Mme Bach ?

Mme BRUCHEZ rappelle qu'il est d'usage que les commissaires se tournent vers leurs groupes respectifs et reviennent devant la commission avec l'ensemble des avis. Elle encourage les élus à faire part de leurs éventuelles remarques à leurs groupes.

Rien n'empêche les élus de contacter leur représentant au sein de la commission, confirme Mme PION.

V. Divers et propositions individuelles

1. École

M. de PESCARA fait part d'une petite remarque concernant l'école et la manière de communiquer. En effet, il semblerait qu'il y ait des cas de Covid-19. Or les parents ne sont pas du tout avertis.

Mme BACH explique que les cas de Covid-19 dans une classe (à partir de 2 cas) doivent être signalés à la direction, qui avise le médecin cantonal. Celui-ci envoie ensuite la procédure à adopter. Cela prend facilement 2 à 3 jours. Vu le nombre de cas, le service du médecin cantonal est sûrement débordé. À partir de 2 cas de Covid-19 avérés dans une classe, les parents devraient recevoir un autotest à faire facultativement à leur enfant.

M. de PESCARA, qui avait déjà reçu un autotest il y a deux ou trois semaines, remarque une recrudescence de cas dans au moins une classe.

Mme BRUCHEZ rappelle que la commune n'a aucune information à propos des cas de Covid-19 à l'école, car il ne s'agit pas d'une compétence communale. Il faudrait soit passer par la directrice, soit par le DIP pour savoir ce qu'il en est.

2. Projet de base nautique

M. NÉJAR annonce qu'un projet de base nautique a été soumis à la commission Urbanisme & bâtiments, qui l'a brièvement examiné lors de sa dernière séance et remis à l'ordre du jour de la prochaine. Les membres de la commission ne seraient a priori pas très favorables à ce projet. Une autre commission voudrait-elle s'emparer de ce sujet, qui sort du projet de réaménagement du bord du lac actuellement traité par la commission urbanisme & bâtiments ?

Il y a tout de même un lien, relève Mme BRUCHEZ.

M. TAGLIABUE indique que l'Exécutif n'était pas favorable à développer de l'activité au bord du lac pour ne pas amener encore plus de population extérieure au village, vu les problèmes de stationnement. Cette base nautique est un projet privé qui irait un peu à l'encontre de la capacité du village à absorber cette population.

M. de PESCARA relève que ce dossier a été déposé en septembre 2021. La moindre des choses aurait été de recevoir cette personne en commission, même si ce projet ne semble pas faire sens pour l'Exécutif, afin d'avoir peut-être un peu plus d'explications.

Mme BRUCHEZ rappelle que c'est M. de PESCARA qui a transmis ce dossier à la commission ; l'Exécutif aurait normalement dû recevoir celui-ci en amont et propose d'en parler tout à l'heure en commission.

3. Plateforme d'échanges de services

Mme BACH, qui rappelle que les élus ont reçu une lettre du 17.9.2021 du théâtre qui s'insurgeait de la nouvelle politique de location de la salle, souhaiterait connaître la réponse qui leur a été apportée et quelle est exactement cette politique.

Mme BRUCHEZ indique que la commune a déjà eu moult échanges avec le groupe théâtral. Le nouveau règlement de la salle communale est une charge de l'Exécutif. Le changement majeur est qu'Hermance s'est mise au même niveau que les communes d'Anières, de Corsier et de nombreuses autres, à savoir que la salle est prêtée gratuitement un week-end par année aux sociétés ; les autres demandes d'utilisation en week-end sont soumises à un coût de location. La discussion qui devait avoir lieu avec le groupe théâtral en janvier a malheureusement dû être reportée à cause de la situation sanitaire ; celui-ci sera reçu après les vacances de février. La discussion principale porte sur le fait de devoir louer la salle pendant les week-ends.

M. TAGLIABUE ajoute que le groupe théâtral et la fanfare ont pu réintégrer leurs locaux il y a quinze jours, après la rénovation des sols endommagés par l'inondation. La scène a ainsi pu être libérée de tout leur matériel.

M. RENAUD pense que la location de la salle telle qu'établie dans le règlement est intenable pour le groupe théâtral. Des discussions devront avoir lieu pour régler cette question.



M. RUDLOFF rappelle que les sociétés communales reçoivent des subventions financières. Une solution pourrait être d'allouer des subventions non monétaires, telle que la mise à disposition d'une salle en lieu et à place d'une somme d'argent

Mme BRUCHEZ souligne que le montant de la subvention allouée au groupe théâtral correspond aux deux week-ends de location de la salle communale. C'est là toute la difficulté pour la commission qui planche sur l'attribution des subventions, car il y a tellement d'associations et de cas de figure différents. En l'occurrence, il s'agit là plus d'une question de principe que d'une question de moyens financiers. Car se pose la question d'équité de traitement.

Mme BLANC MEYLAN, qui aimerait que la commune cesse de vouloir se mettre au même niveau que les autres, rappelle que Collonge-Bellerive a gracieusement mis à disposition sa salle pendant presque deux ans (pandémie) alors que la Mairie n'a pas fourni d'aide à l'UIH pour trouver des solutions alternatives lors des travaux de la salle ou encore suite aux deux inondations.

Mme BRUCHZ s'étonne de la remarque de Mme BLANC MEYLAN puisque la Commune a mis gracieusement à disposition de l'école de musique ses trois salles de société afin que les cours puissent d'être donnés durant les différents travaux.

Mme BACH rappelle que le village est en phase de développement et que de nouveaux habitants arrivent. Parmi ceux-ci, il y en a sans doute qui n'ont pas l'habitude de la culture villageoise, ou de faire partie d'associations. Il faudrait plutôt essayer autant que possible d'encourager les différentes associations et motiver les nouveaux habitants à en devenir membres pour qu'Hermance ne devienne pas un village-dortoir.

4. 5G

Mme BLANC MEYLAN a été contactée par une habitante à propos de la 5G.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier est de la compétence fédérale et cantonale ; la commune n'a pas son mot à dire à ce sujet et n'est pas compétente.

L'Exécutif a reçu cette personne par visioconférence pendant une heure, et les tenants et aboutissants lui ont été expliqués, indique M. RENAUD. Il lui a été répondu que la commune avait préavisé favorablement la demande d'autorisation de construire afin que l'antenne située dans le camping retrouve son emplacement originel, une fausse cheminée ayant été créée (financée par Swisscom). Swisscom s'acquittera auprès de la commune d'un loyer annuel de Fr. 8'000.-. La demande d'autorisation ne portait pas sur l'installation d'une antenne 5G, mais sur le transfert de celle placée dans le camping, dans le bâtiment communal.

Mme PION explique que cette habitante avait envoyé un premier courrier pour s'opposer à l'autorisation de construire, puis un second portant sur la modification de l'ORNI (ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) faite début décembre par le Conseil fédéral. L'auteur de la lettre demandait que la commune fasse une observation au canton par rapport à cette modification. Or ladite modification ne relève absolument pas des communes ou cantons, mais de la Confédération. Le Grand Conseil est arrivé à la même conclusion la semaine passée. L'administration communale attendait la présente séance avant de répondre au second courrier de cette habitante, afin de connaître la position du Conseil municipal.

Sur une question de M. HENTSCH, Mme BRUCHEZ relève que si l'antenne n'avait pas été déplacée, Swisscom aurait pu la passer de 4 en 5G sans rien demander à la commune.

La Confédération tient une carte de toutes les antennes 5G, explique Mme PION. Pour l'instant, Hermance est en 4G (la 5G la plus proche étant à Anières).

Et la commune n'a aucun moyen de savoir si cette antenne qui doit être déplacée sera modifiée, ajoute Mme BRUCHEZ.

5. Déjections canines

Mme BACH relève le grand nombre de déjections canines dans les plates-bandes herbeuses, au bord du lac. Qu'est-ce que la commune pourrait faire contre ?

M. TAGLIABUE rappelle que le seul moyen est de faire des remarques aux propriétaires.

Il y a un vrai problème avec les chiens qui ne sont pas tenus en laisse, relève M. de PESCARA en proposant de faire part de ces doléances à la police municipale.

D'autant que la commune a multiplié les caninettes, déplore Mme BRUCHEZ.



Les amendes ne peuvent être infligées qu'en cas de flagrant délit, souligne M. TAGLIABUE.

6. Saint Exupéry

Le Président clôt la séance sur une citation de Saint Exupéry :

« Pourquoi nous haïr ? Nous sommes solidaires, emportés sur la même planète, équipage d'un même navire. Et s'il est bon que des civilisations s'opposent pour favoriser des synthèses nouvelles, il est monstrueux qu'elles s'entre-dévorent. »

Le Président lève la séance à 20h12.

Emmanuelle Maia
Procès-verbaliste

Denis Mégevand
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau